|  |  |
| --- | --- |
| Logo of the European Commission, 12 yellow stars on a blue background arranged in a circle and framed by two light grey graphic elements representing the Berlaymont building, which is the headquarter of the European Commission. | COMMISSION EUROPÉENNE |

AVIS DE VACANCE POUR UN POSTE D’EXPERT NATIONAL DÉTACHÉ

|  |  |
| --- | --- |
| DG – Direction – Unité | ECFIN-D-2 |
| Numéro de poste Sysper: | Click or tap here to enter text. |
| Personne de contact:  Prise de fonctions souhaitée:  Durée initiale:  Lieu de détachement: | Bettina Kromen  4 trimestre 2024  2 années  Bruxelles  Luxembourg  Autre: Click or tap here to enter text. |
| Type de détachement |  |
| Cet avis de vacance est ouvert aux:    ainsi qu’aux  pays AELE suivants:  Islande  Liechtenstein  Norvège  Suisse  pays tiers suivants: …  organisations intergouvernementales suivantes: … | |
| Délai des candidatures | Date limite pour postuler: Click or tap to enter a date. |

**Présentation de l’entité (nous sommes)**

L’unité ECFIN D2 a pour mission de promouvoir la prospérité et la stabilité dans l’UE en soutenant les politiques économiques appropriées dans les pays qui font partie de la politique européenne de voisinage (PEV) et de coordonner les opérations d’assistance macrofinancière (AMF) de l’UE dans les pays tiers. La PEV s’applique aux voisins immédiats de l’UE par voie terrestre ou maritime, à savoir l’Algérie, l’Arménie, l’Azerbaïdjan, la Biélorussie, l’Égypte, la Géorgie, Israël, la Jordanie, le Liban, la Libye, la Moldavie, le Maroc, la Palestine, la Syrie, la Tunisie et l’Ukraine.

Les principaux objectifs de l’unité sont les suivants :

• promouvoir des politiques et des cadres macroéconomiques axés sur la stabilité dans les pays partenaires de la PEV;

• promouvoir des réformes structurelles visant à stimuler une croissance économique durable dans les pays de la PEV, à améliorer la gouvernance économique et à faire progresser leur intégration économique et leur convergence réglementaire avec l’UE;

• fournir une AMF aux pays de la PEV confrontés à de graves difficultés de balance des paiements, dans le contexte des programmes de stabilisation économique et de réforme convenus avec le Fonds monétaire international (FMI); et

• gérer les aspects horizontaux de l’instrument d’AMF de l’UE afin de garantir sa cohérence et son efficacité.

Ces objectifs entrainent les activités suivantes :

• assurer un suivi économique régulier et des conseils stratégiques aux pays couverts par l’unité;

• mener des dialogues macroéconomiques réguliers avec ces pays;

• soutenir la négociation et la mise en œuvre des accords bilatéraux et des plans d’action de l’UE dans le cadre de la PEV avec ces pays;

• soutenir les stratégies et les politiques de la Commission concernant ces pays dans les enceintes économiques multilatérales;

• la conception, la négociation et le suivi de la mise en œuvre des opérations d’AMF de l’UE dans les pays de la PEV;

• gérer les aspects budgétaires et législatifs de toutes les opérations d’AMF; et

• réalisation d’évaluations opérationnelles des circuits financiers et administratifs dans les pays bénéficiant de l’AMF.

**Présentation du poste (nous proposons)**

Nous recherchons un économiste analytique, dynamique et motivé pour rejoindre notre équipe en tant que chargé de mission au sein de l'unité D2 de la DG ECFIN, qui couvre la coopération macroéconomique avec les pays du voisinage et fournit une assistance macrofinancière (AMF), en vue de :

i. Soutenir le travail horizontal lié à l’AMF, y compris la configuration financière et la mise en œuvre des opérations individuelles d’AMF ; contribuer au rapport annuel sur l'AMF au Parlement européen et au Conseil; évaluer et le développer ultérieurement l'instrument d'AMF ; et améliorer la visibilité autour des opérations du MFA.

ii. Travailler en tant qu’économiste pays pour un ou plusieurs pays du voisinage méridional (ou du Partenariat oriental), ce qui comprend le suivi de l'évolution économique, la préparation de perspectives économiques et, s'il s'agit d'un pays confronté à une crise de balance des paiements, la préparation et gestion d’une opération d’AMF pour soutenir financièrement le pays tout en promouvant les réformes politiques pertinentes.

iii. Les travaux tant horizontaux que spécifiques à chaque pays peuvent impliquer de soutenir la participation de la DG ECFIN, aux interactions au sein de la Commission européenne ou de l'UE, et aux engagements avec le(s) pays partenaire(s). Les travaux comprendront également des contributions à différents rapports internes réguliers, aux rapports destinés aux colégislateurs et, le cas échéant, aux rapports publiés en ligne. Des notes d'information sont également demandées lors de la préparation des réunions internationales, notamment la préparation des éléments de langage et de documents de référence pour le haut représentant de l'Union européenne, le vice-président exécutif en charge d'une économie au service des citoyens ou pour le commissaire chargé de Affaires économiques et financières.

Le candidat retenu doit être capable de produire des contributions de haute qualité, souvent dans des délais courts.

**Profil du titulaire (nous recherchons)**

Le candidat retenu devra avoir une solide expérience en économie, idéalement combinée à une connaissance des économies en développement et en transition. Il / elle devra avoir la capacité de gérer des programmes/projets ayant des implications financières et politiques considérables. Une expérience professionnelle sur les règles et procédures de gestion financière de l’UE serait un atout. Il / elle devra posséder de solides compétences analytiques, être capable de produire des résultats de haute qualité, posséder d’excellentes capacités de communication et de rédaction, exprimer des questions complexes en des termes clairs et accessibles. Il / elle doit être en mesure de travailler dans des délais courts et faire preuve d’un degré élevé d’initiative et de motivation. Il/elle doit posséder de solides compétences relationnelles et faire preuve d’esprit d’équipe. Une excellente maîtrise de l’anglais à l’écrit comme à l’oral est nécessaire. La connaissance d’une langue d’un ou de plusieurs pays relevant de la compétence de l’unité (par exemple, le français, le russe) serait un atout.

**Critères d’éligibilité**

Le détachement sera régi par la **décision de la Commission C(2008) 6866** du 12/11/2008 relative au régime applicable aux experts nationaux détachés et aux experts nationaux en formation professionnelle auprès des services de la Commission (décision END).

Aux termes de la décision END, vous devrez obligatoirement remplir les critères d’éligibilité suivants **à la date de début du détachement** :

Expérience professionnelle : posséder une expérience professionnelle d’au moins trois ans dans des fonctions administratives, judiciaires, scientifiques, techniques, de conseil ou de supervision, à un grade équivalant au groupe de fonctions administrateur AD;

Ancienneté de service : avoir une ancienneté d’au moins un an (12 mois) auprès de votre employeur actuel, dans un cadre statutaire ou contractuel;

Employeur : être employé par une administration publique nationale, régionale ou locale, ou par une organisation intergouvernementale (OIG); exceptionnellement et après dérogation, la Commission peut accepter des candidatures lorsque votre employeur est un organisme du secteur public (e.g. agence ou institut de régularisation), une université ou un organisme de recherche indépendant.

Compétences linguistiques : avoir une connaissance approfondie d’une des langues de l’Union européenne et une connaissance satisfaisante d’une autre langue de l’Union européenne dans la mesure nécessaire aux fonctions qu’il est appelé à exercer. Si vous venez d’un pays tiers, vous devrez justifier posséder une connaissance approfondie de la langue de l’Union européenne nécessaire à l’accomplissement des tâches qui vous seront confiées.

**Conditions du détachement**

Durant toute la durée de votre détachement, vous devrez rester employé et rémunéré par votre employeur et devrez également rester couvert par votre sécurité sociale (nationale).

Vous exercerez vos fonctions au sein de la Commission dans les conditions fixées par la décision END précitée et serez soumis(e) aux règles de confidentialité, de loyauté et d’absence de conflit d’intérêts qui y sont définies.

Dans le cas où le poste est publié avec indemnités de séjour, celles-ci ne vous seront octroyées que si vous remplissez les conditions prévues à l’article 17 de la décision END.

Le personnel en poste dans une délégation de l’Union européenne doit obligatoirement disposer d’une habilitation de sécurité (jusqu’au niveau SECRET UE/EU SECRET conformément [à la décision de la Commission (EU – Euratom) 2015/444 du 13 mars 2015](https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/?uri=CELEX:32015D0444). Il vous appartient de lancer cette procédure d’habilitation de sécurité avant d’obtenir la confirmation de votre détachement.

**Soumission des candidatures et procédure de sélection**

Si vous êtes intéressé, veuillez suivre les instructions données par votre employeur pour postuler.

La Commission Européenne **acceptera seulement les candidatures qui auront été soumises par l’intermédiaire de la Représentation Permanente / Mission Diplomatique de votre pays auprès de UE, le secrétariat de l’AELE (EFTA) ou par le(s) canal (canaux) qui aura (auront) été spécifiquement convenu(s)**. Les candidatures reçues directement de votre part ou de votre employeur ne seront pas prises en considération.

Vous devez envoyer votre candidaturesous format **CV Europass** ([Créez votre CV Europass | Europass](https://europa.eu/europass/fr/create-your-europass-cv))en français, anglais ou allemand.Votre CV doit obligatoirement mentionner votre nationalité.

Veuillez ne pas ajouter d’autres documents(tels que copie de carte d’identité, copie des diplômes ou attestation d’expérience professionnelle, etc.). Le cas échéant, ces documents vous seront demandés ultérieurement.

**Traitement des données à caractère personnel**

La Commission européenne veillera à ce que les données à caractère personnel des candidats soient traitées dans le plein respect du règlement (UE) 2018/1725 du Parlement européen et du Conseil ([[1]](#footnote-1)). Ces dispositions s’appliquent en particulier à la confidentialité et à la sécurité de ces données. Avant de postuler, veuillez lire la déclaration de confidentialité.

1. () Règlement (UE) 2018/1725 du Parlement européen et du Conseil du 23 octobre 2018 relatif à la protection des personnes physiques à l’égard du traitement des données à caractère personnel par les institutions, organes et organismes de l’Union et à la libre circulation de ces données, et abrogeant le règlement (CE) nº 45/2001 et la décision nº 1247/2002/CE (JO L 295 du 21.11.2018, p. 39). [↑](#footnote-ref-1)